

COMMUNE DE  
MOREY SAINT DENIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°  
25/09-02

Le Conseil Municipal de la Commune de Morey-Saint-Denis étant réuni en Mairie, légalement convoqué, le mercredi 22 octobre 2025 en réunion ordinaire, à 19 heures 00 minutes, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire. Convocations transmises le 16 octobre 2025.

Étaient présents : Christian BAUMANN, Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA, Sandra FRANCOIS, Stéphane GUILLEMAUX, Stéphane MAGNIEN, Nelly de MARTIN de VIVIES, Carmen PEIRAZEAU, Cédric PUVIS de CHAVANNES, Gérard REMONDET, Maria SANCHEZ, William SCHMITT, Gérard TARDY.

Etaient absents : Jean-Baptiste MODIN (pouvoir à Stéphane MAGNIEN), Anne ROUSSEL (pouvoir à Cédric PUVIS de CHAVANNES).

Carmen PEIRAZEAU a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13, votants : 15, absents : 2 exclus : 0

OBJET : FORET PEDAGOGIQUE

L'association Forestiers du Monde, représentée par Messieurs Christian LAGNEAU, Bernard LECLERCQ et Jean-Noël CABASSY, propose d'accompagner des écoliers du RPI de Morey-Chambolle et leurs enseignants dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse sur le territoire communal. Cela consiste, dans le temps scolaire, à la conception avec les écoliers et leurs enseignants, de bosquets biodivers sur la parcelle AE 115 d'une surface de 2 279 m<sup>2</sup>. Une telle démarche avait déjà été initiée il y a plusieurs années, lors de la précédente mandature.

Une telle démarche expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics.

Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce, en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la Société Civile.

La parcelle communale est affectée à ce projet d'afforestation pédagogique biodiverse lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers.

L'association Forestiers du Monde, riche des expériences menées sur les communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Pour ce projet, l'association met gratuitement à disposition des écoliers et de leurs enseignantes les expositions intitulées « *l'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation* » ainsi que « *Ensemble, produisons de la biodiversité* ». Elle remet également gratuitement à chaque écolier impliqué le guide pédagogique « Bâtir la forêt, ensemble, développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre par l'afforestation biodiverse.

Un devis comprenant 29 arbres et 37 arbustes a été proposé à la Mairie pour un montant d'environ 1300,00 €. Il sera imputé sur le budget de l'école.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de continuité de la forêt pédagogique
- **CHARGE** le maire de signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, Gérard TARDY



La secrétaire de Séance, Carmen PEIRAZEAU